

# D3E

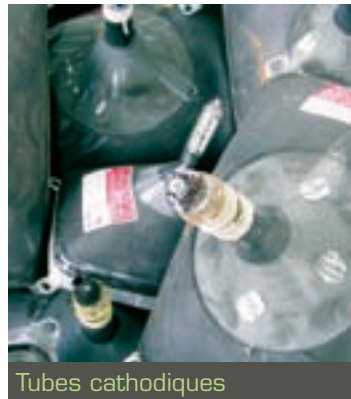
## Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Pour les besoins de votre structure et de votre activité, vous êtes parfois amenés à changer votre matériel d'équipement informatique, instruments d'analyse, de surveillance et de contrôle, néons, lampes UV, blocs lumineux ou de sécurité, néons, signalétiques, batteries, accumulateurs et piles, etc... A ce titre, vous êtes concernés par les législations présentes et à venir sur les D3E ou DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

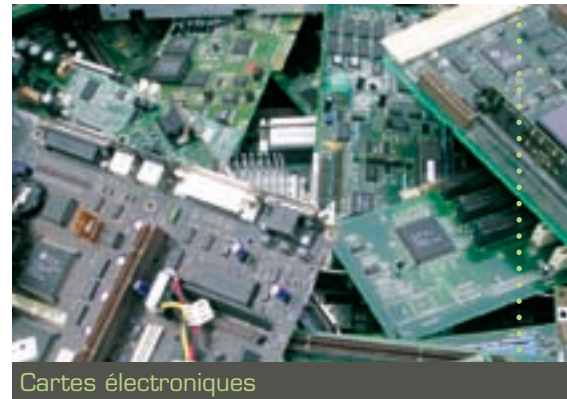
Les équipements électriques et électroniques sont des déchets dangereux au titre du Décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets, et depuis le 13 août 2005, s'appliquent les dispositions du Décret n° 2005-829 du 20 juillet 2005, relatif à la composition des E.E.E et à l'élimination des D3E.

SORECFER, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), agréée pour ses activités de regroupement, de démantèlement, de dépollution et de traitement de D3E, vous offre une solution de proximité.

Nous mettons à votre disposition du personnel qualifié, du matériel de contrôle et d'analyse performant, des locaux fermés et sécurisés, ainsi que des moyens de collecte et des conteneurs adaptés.



Tubes cathodiques



Cartes électroniques



D3E en mélange

Situé au croisement des deux autoroutes européennes (E70-E09), SORECFER vous propose son centre dédié aux déchets d'équipements électriques et électroniques en fin de vie :

- Ecrans LCD ou CRT  
*Pupitres, télévisions, moniteurs...*
- Piles, accumulateurs et batteries  
*Mercuries, alcalines, salines, nickel/cadmium, plomb...*
- Sources lumineuses  
*Néons, lampes à décharge, lampes UV...*
- Armoires électroniques  
*Unités centrales, rack sécurité/communication...*
- Equipements de Santé et de laboratoire

